

Élections

Retrouvez sur cette page toutes les informations relatives aux différentes élections (européennes, nationales, municipales...).

Attention, votre bureau de vote va peut-être changer d'emplacement.

L'accroissement de la population ces dernières années, lié au développement urbain de certains secteurs, amène la Ville à redéployer les électeurs dans les bureaux de vote. Vous recevrez par la poste au printemps une nouvelle carte d'électeur sur laquelle seront indiqués le numéro du bureau de vote où vous devrez vous rendre et son lieu d'implantation.

Ce nouveau découpage électoral se met en place pour les élections européennes du 9 juin 2024.

La cartographie, ci-dessous, reprend la localisation de chaque bureau de vote.

Bureau n° 1 – Hôtel de Ville – Bureau Centralisateur

Bureau n° 2 – Salle Béatrix

Bureau n° 3 – Complexe sportif de Kerbiniou

Bureau n°4 – C.C.A.S.

Bureau n°5 – Centre Victor Hugo

Bureau n°6 – Complexe sportif de Kerbiniou 2

Bureau n°7 – Salle de convivialité du complexe sportif Jean Ménager

Bureau n°8 – Salle de sports du Pays Blanc

Bureau n°9 – Salle de sports du Pays Blanc 2

Bureau n°10 – Salle des Perrières à Clis

Bureau n°11 – Salle Polyvalente de Saillé

Bureau n°12 – Maison de Careil

Bureau n°13 – Complexe sportif de Kerbiniou 3

Bureau n°14 – Salle Polyvalente de Saint-Joseph

Bureau n°15 – Salle polyvalente de Saint-Joseph 2

Bureau n°16 – Mairie annexe de La Madeleine

Bureau n°17 – Complexe sportif de Kerbiniou 4

Bureau n°18 – Salle des Perrières à Clis 2

➤ **Comment s'inscrire sur les listes électorales ?**

<https://www.ville-guerande.fr/mairie-vie-municipale/elections?>

- Soit par le site service-public.fr

- Soit par un [formulaire papier](#)

Dans tous les cas, il vous faudra joindre avec ce formulaire :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture eau, électricité, internet, gaz) ou assurance d'habitation ou avis d'imposition ou de non imposition

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez consulter les pages suivantes :

- [Nouvelle inscription dans une commune](#)
- [Documents à fournir selon votre situation](#)
- **Comment faire remonter une erreur d'état civil ?**

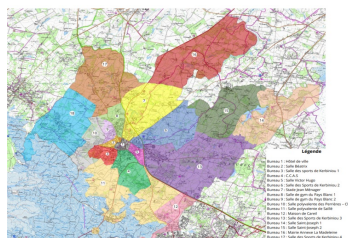
L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) gérée par l'INSEE. Si vous avez constaté une erreur d'état civil sur votre carte électorale, vous pouvez suivre la procédure suivante : [Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee](#).

Pour ce faire, il faudra vous munir des documents suivants :

- Votre Numéro d'Identification au Répertoire (NIR), encore appelé numéro de sécurité sociale
- Une copie de votre acte de naissance

Plus d'infos auprès du service des élections au 02 40 15 60 40

Cartographie des bureaux de vote à Guérande



Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h